

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 7 novembre à 21 heures 00,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 octobre 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 15  
(dont 2 mandats)

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
**Absents excusés** : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY  
et François GUILLOT  
**Absents** : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
**Secrétaire** : Christelle GIRAUD

Affiché le 9 novembre 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**ACQUISITION D'UN TERRAIN À FONVÉRINES (délibération n° 2023-11-03)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande des administrés du village de Fonvérines, de bénéficier d'un terrain aménagé pour la pétanque,  
Considérant que le terrain à côté du lavoir est classé en zone humide et ne peut donc pas être aménagé,  
Considérant que le terrain sis à au Mareuil, cadastré section AB n° 407, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup>, située en zone A (zone agricole) du PLUi appartenant à Madame LARAND Annette, est en vente,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- D'acquérir la parcelle sise au Mareuil, cadastrée section AB n° 407, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame LARANT Annette, au prix de 200 €,
- De prendre en charge les frais notariés,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Christelle GIRAUD